



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Moins d'indemnisation, moins de protection sociale, moins de pouvoir d'achat : TROP C'EST TROP !

LE GOUVERNEMENT FRAPPE ENCORE !

NON À LA BAISSSE DE L'INDEMNISATION DES ARRÊTS MALADIE !

Avec la promulgation de la loi de finances 2025, une nouvelle modification impacte les droits des fonctionnaires : à compter du **1er mars 2025**, l'indemnisation des arrêts maladie sera réduite.

Ce qui change :

- **Avant** : 100 % du salaire en cas d'arrêt maladie ordinaire (moins de 3 mois).
- **À partir du 1er mars 2025** : 90 % seulement = une perte directe sur votre fiche de paie ! Une perte qui porte non seulement sur le salaire de base, mais aussi sur les primes, diminuées de 10 % elles aussi.

Un coup dur pour notre pouvoir d'achat et notre protection sociale !

Conséquences pour les agents :

- **Un coup dur pour les agents malades** : Une perte de salaire en cas de maladie, c'est une double peine !
- **Une mesure antisociale** : Au lieu d'améliorer nos conditions de travail, cette décision fragilise davantage les agents.
- **Une réforme imposée malgré l'opposition** : Syndicats, employeurs territoriaux et hospitaliers : tous s'y opposent !
- **Les contractuels également concernés** : Par décret, cette réduction a été étendue à **tous les agents publics**, y compris les contractuels, bien qu'ils n'aient pas les mêmes conditions d'indemnisation (régime général de la Sécurité Sociale).

FOESR revendique :

- Abandon de la baisse de 10% des indemnités maladie !

- Abrogation du jour de carence !

Si nous n'agissons pas aujourd'hui, quelles seront les prochaines attaques contre nos droits et nos conditions de travail ?

Montreuil le 11 mars 2025